



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par ces projets de règlement modifiant les règlements d'urbanisme suivants :

Plan d'urbanisme numéro 635-05
Règlement de zonage numéro 636-05

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT

1. Lors d'une séance tenue le 6 avril 2021, le conseil a adopté les projets de règlement suivant :

Projet de règlement numéro 1192-21 modifiant certaines dispositions du Plan d'urbanisme numéro 635-05 afin d'agrandir l'aire d'affectation « IN » (industriel-léger – commercial lourd) située près du pont Alonzo à même l'aire d'affectation « RA » (résidentielle) au niveau du chemin Côte-d'un-Mille

Premier projet de règlement numéro 1193-21 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 636-05 – Dispositions modifiant la grille des spécifications de la zone CC-405 afin de permettre les usages I3 – para industriels

2. Une assemblée publique de consultation virtuelle aura lieu le **mardi 27 avril 2021, à 18 h 30**, par vidéoconférence Zoom en raison des circonstances de la COVID-19.

Voici le lien pour participer à la réunion Zoom :
<https://zoom.us/j/94887275248?pwd=RDJSUkQzU2lxYSZlZlRwY09pdXlyUT09>

ID de réunion : **948 8727 5248**
Code secret : **365679**

L'objet de cette assemblée est d'expliquer les principaux éléments de ces projets de règlement et de recevoir les commentaires et suggestions des participants.

3. Ce projet de règlement peut être consulté en ligne au www.chelsea.ca

4 a). Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les résidents de l'ensemble du territoire de Chelsea.

RÉSUMÉ DU PROJET NUMÉRO 1192-21 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME :

- Modifier l'affectation des sols du plan du Plan d'urbanisme afin de régulariser les usages autorisés dans les zones CC-405 et CC-403.

PUBLIC NOTICE

PUBLIC CONSULTATION HEARING

To all persons interested in these Draft by-laws amending the following Planning By-laws:

Master Plan Number 635-05
Zoning By-law Number 636-05

PUBLIC NOTICE IS HEREBY GIVEN THAT

1. During a session held on April 6th, 2021, Council adopted those Draft By-laws:

Draft by-law number 1192-21 amending certain provisions of the Master Plan number 635-05 in order to enlarge the land use area "IN" (light industrial - heavy commercial) located near the Alonzo bridge within the land use area "RA" (residential) at Chemin Côte-d'un-Mille

First draft by-law number 1193-21 amending certain provisions of zoning by-law number 636-05 – Provisions modifying the specifications grid for zone CC-405 in order to allow uses I3 - para industrial

2. A virtual public assembly for consultation will be held on **Tuesday April 27th, 2021, at 6:30 p.m.**, by Zoom videoconference due to the COVID-19 circumstances.

Here is the link to participate in the Zoom meeting:
<https://zoom.us/j/94887275248?pwd=RDJSUkQzU2lxYSZlZlRwY09pdXlyUT09>

Meeting ID: **948 8727 5248**
Password: **365679**

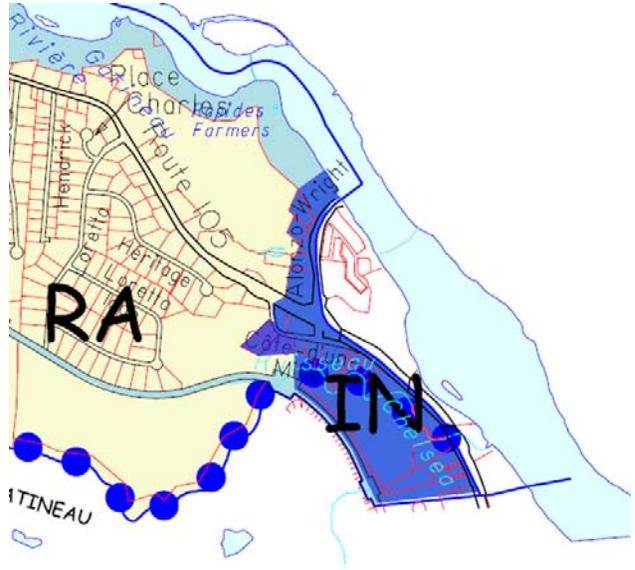
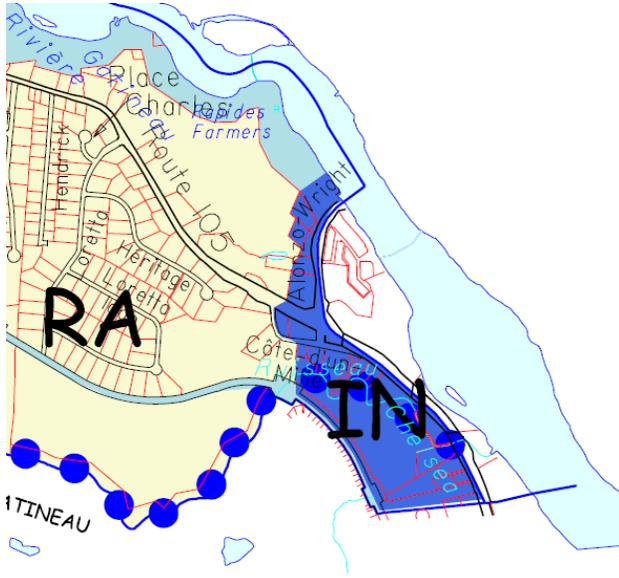
The purpose of this assembly is to explain the main elements of these Draft By-laws and to receive comments and suggestions from the participants with regards to them.

3. This Draft By-law can be consulted online at www.chelsea.ca

4 a). This Draft By-law do not contain provisions specific to a By-law susceptible to a referendum approval by residents of the entire territory of the Municipality.

SUMMARY OF THE DRAFT NUMBER 1192-21 AMENDING THE MASTER PLAN:

- Amend the land use of the Master Plan to regularize the uses allowed in the CC-405 and CC-403 zones.



4 b). Ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

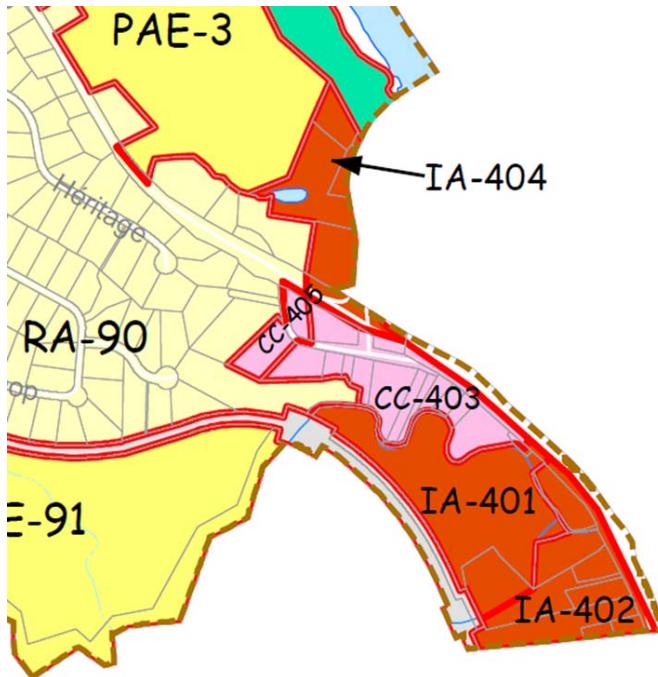
4 b). This First Draft By-laws contain provisions specific to a by-law susceptible to a referendum approval.

RÉSUMÉ DU PREMIER PROJET NUMÉRO 1193-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE :

SUMMARY OF THE FIRST DRAFT NUMBER 1193-21 AMENDING THE ZONING BY-LAW:

- Modifier la grille des spécifications de la zone CC-405 en y ajoutant le sous-groupe d'usage « I3 – Para industriels ».

- Amend the specifications grid of zone CC-405 by adding the sub-group of use "I3 - Para Industrial".



DONNÉE À CHELSEA, QUÉBEC
ce 12^e jour du mois d'avril 2021

GIVEN AT CHELSEA, QUEBEC
on this 12th day of April 2021

Me John-David McFaul

Directeur général et secrétaire-trésorier / Director General & Secretary-Treasurer

CERTIFICAT DE PUBLICATION

CERTIFICATE OF PUBLICATION

Je, soussigné, John-David McFaul, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Chelsea, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site internet de la Municipalité de Chelsea (www.chelsea.ca), en date du 12 avril 2021.

I, undersigned, John-David McFaul, Director General & Secretary-Treasurer of the Municipality of Chelsea, certify under my oath of office, that I have published the above Public Notice on the website of the Municipality of Chelsea (www.chelsea.ca), in date of April 12th 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat
ce 12^e jour du mois d'avril 2021

In witness thereof, I issue this certificate
on this 12th day of April 2021

Me John-David McFaul

Directeur général et secrétaire-trésorier / Director General & Secretary-Treasurer

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1192-21

**RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU PLAN
D'URBANISME NUMÉRO 635-05 AFIN D'AGRANDIR L'AIRE
D'AFFECTATION « IN » (INDUSTRIEL-LÉGER – COMMERCIAL LOURD)
SITUÉE PRÈS DU PONT ALONZO À MÊME L'AIRE D'AFFECTATION
« RA » (RÉSIDENTIELLE) AU NIVEAU DU CHEMIN CÔTE-D'UN-MILLE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement portant le numéro 635-05 connu sous le titre *Plan d'urbanisme de la municipalité de Chelsea* aux fins de diviser le territoire en aires d'affectation en vue d'y contrôler les catégories d'usage des terrains et des bâtiments ainsi que les densités d'occupation du sol;

ATTENDU QUE le règlement du plan d'urbanisme portant le numéro 635-05 a été adopté le 19 avril 2005;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'agrandir l'aire d'affectation « IN » (Industriel-léger – Commercial lourd) située près du pont Alonzo à même l'aire d'affectation « RA » (Résidentielle) au niveau du chemin Côte-d'un-Mille, afin d'y inclure deux lots;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 6 avril 2021 et le projet a été présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le plan des affectations du sol « PU 635-05-1 » du Plan d'urbanisme portant le numéro 635-05 de la Municipalité de Chelsea est modifié de façon à agrandir l'aire d'affectation « IN » à même l'aire d'affectation « RA », tel qu'apparaissant au plan ci-joint en tant qu'annexe « A » au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi*.

DONNÉ à Chelsea, Québec, ce 6^e jour du mois d'avril 2021.



Me John David McFaul,
Directeur général et Secrétaire-trésorier



Caryl Green,
Mairesse

DATE DE L'AVIS DE MOTION :..... 6 avril 2021

DATE DE L'ADOPTION DU PROJET DE
RÈGLEMENT :..... 6 avril 2021

DATE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE :.....

DATE DE L'ADOPTION :.....

NUMÉRO DE RÉOLUTION :.....

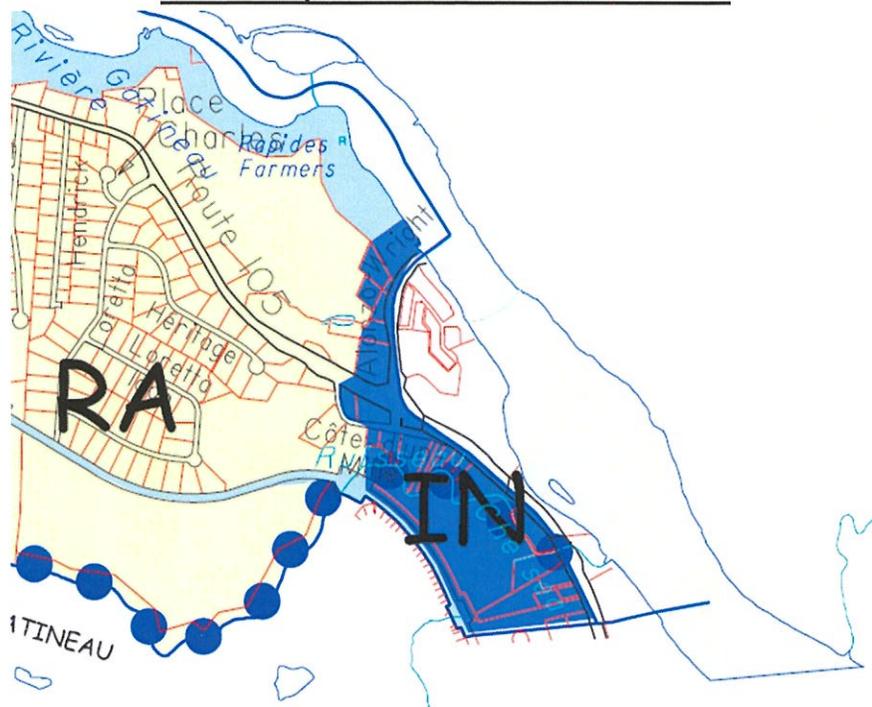
DATE DE RÉCEPTION DU CERTIFICAT DE
CONFORMITÉ :.....

DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE EN
VIGUEUR :.....

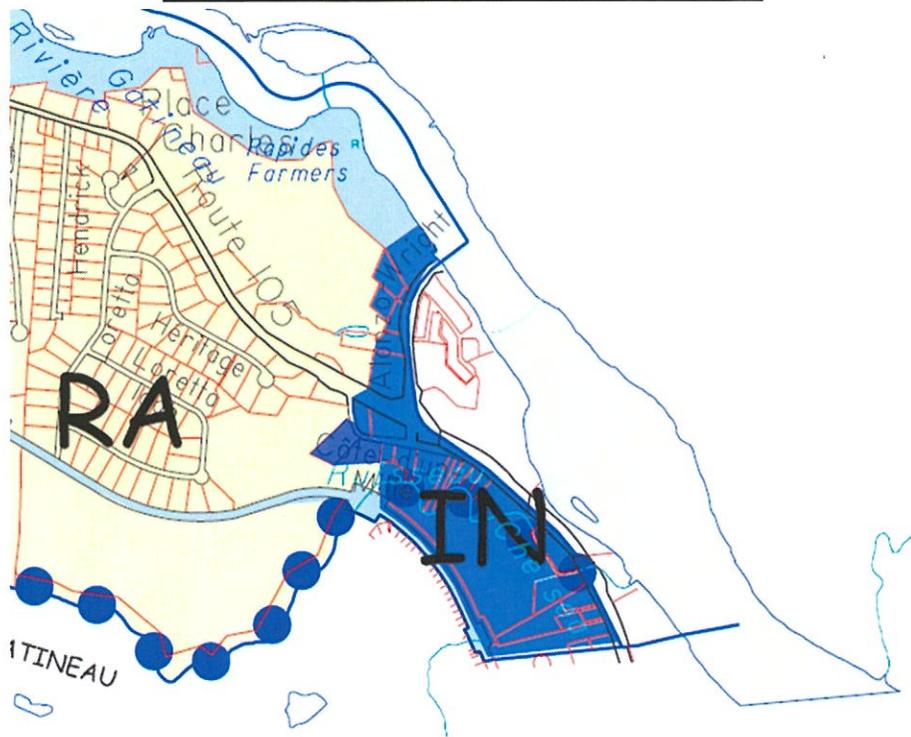
Annexe A
Projet de règlement numéro 1192-21

Agrandissement de l'aire d'affectation « IN » à même une partie de l'aire
d'affectation « RA »

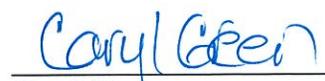
Extrait du plan d'affectation du sol actuel



Extrait du plan d'affectation du sol proposé




Me John David McFaul,
Directeur général et Secrétaire-trésorier


Caryl Green,
Mairesse



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1193-21

RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 636-05 – DISPOSITIONS MODIFIANT LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE CC-405 AFIN DE PERMETTRE LES USAGES I3 – PARA INDUSTRIELS

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de zonage afin de diviser le territoire en zones en vue d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions;

ATTENDU QUE le règlement de zonage portant le numéro 636-05 est entré en vigueur le 28 juin 2005;

ATTENDU QU'UNE demande de modification de zonage a été effectuée afin de permettre, entre autres, des bureaux pour des entrepreneurs en construction dans la zone CC-405, ce qui nécessite d'ajouter le sous-groupe d'usage « I3 – Para industriels » à la grille des spécifications de la zone;

ATTENDU QUE ce type d'usage est existant dans le secteur et ne produira pas de nuisances pour le secteur résidentiel avoisinant;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de procéder à cette modification de zonage;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 6 avril 2021 et que le projet a été présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé que le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le Chapitre 9 intitulé « Grilles des spécifications » du règlement de zonage numéro 636-05 est modifié de manière à ajouter le sous-groupe d'usage « I3 – Para industriels » à la grille des spécifications de la zone CC-405, tel qu'apparaissant à la grille des spécifications jointe en tant qu'annexe « A » au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi*.

DONNÉ à Chelsea, Québec, ce 6^e jour du mois d'avril 2021.


Me John David McFaul
Directeur général et Secrétaire-trésorier


Caryl Green
Mairesse

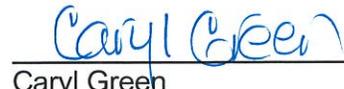
DATE DE L'AVIS DE MOTION :.....	6 avril 2021
DATE DE L'ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT :.....	6 avril 2021
DATE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE :.....	...
DATE DE L'ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT :	
DATE DE L'ADOPTION :.....	...
NUMÉRO DE RÉOLUTION :.....	...
DATE DE RÉCEPTION DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ :.....	...
DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR :.....	...

**Annexe A
Premier projet de règlement numéro 1193-21**

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

SOUS-GROUPES D'USAGES	CODE	ZONE
		CC-405
Habitation unifamiliale isolée	R1	X
Habitation maison mobile	R2	
Habitation multi logement	R3	
Habitation collective	R4	
Habitation unifamiliale jumelée	R5	
Commerces et services professionnels	C1	
Commerces de vente au détail	C2	
Services personnels, financiers et administratifs	C3	X
Commerces de restauration et d'hébergement	C4	
Commerces de restauration et d'hébergement avec discothèque et salles de spectacles	C5	
Commerces touristiques et artisanaux	C6	
Services de réparation de véhicules et articles divers	C7	
Commerces de rebus de véhicules	C8	
Commerces de vente de véhicules	C9	
Commerces reliés aux véhicules	C10	
Commerces et services à caractère érotique	C11	
Activités récréatives et touristiques	L1	
Activités culturelles	L2	
Gouvernementaux	P1	
Culte, éducation, santé et social	P2	
Services d'utilité publique	P3	
Infrastructure de transport	P4	
Parc et terrain de jeu	P5	
Parc naturel	P6	
Industriel léger	I1	
Industriel axé sur l'environnement	I2	
Para industriel	I3	X
Extraction	EX	
Agriculture	AG	
Espace naturel	EN	
Préservation de la nature	EN-PN	
Préservation champêtre	EN-PC	
Zone de mise en valeur	EN-MV	
Enclave résidentielle	EN-R1	
Camp Fortune	EN-L1	
Maisons O'Brien et Wilson	EN-CE	
Domaine Mackenzie King	EN-H1	
Services publics	EN-P3	
Hauteur maximale permise (mètres)		12
Marge avant minimale (mètres)		4.5
Marge latérale minimale (mètres)		4.5
Marge arrière minimale (mètres)		4.5
Compensation monétaire pour stationnement applicable		
Zone sujette à un P.A.E. (règlement 640-05)		
Zone sujette à un P.I.A. (règlement 681-06)		
Usage complémentaire résidentiel (groupe)		B
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES :		51


 Me John David McFaul
 Directeur général et Secrétaire-trésorier


 Caryl Green
 Mairesse